

# **CONSEIL MUNICIPAL DE LOULAY**

16 septembre 2021 à 20h30

**Ordre du Jour : 1) Droit de Prémption Urbain sur les parcelles bâties cadastrées section AA numéros 133, 134, 160, 136, 138, 115, 109 et AB numéros 225, 226 et 382. 2) Mise à disposition parcelle communale non bâtie cadastrée section AC numéro 150 rue Fidreau par convention d'occupation à titre précaire. 3) Convention pour l'élaboration d'un schéma de principe concernant des aménagements de voirie sur les voies communales N° 4 et 106. 4) Demande de subvention au titre des Amendes de police – réalisation de cheminements doux. 5) BAR RESTAURANT 10 PLACE DE GAULLE : REMPLACEMENT CHAUDIERE GAZ EXISTANTE PAR POMPE A CHALEUR HAUTE TEMPERATURE ET CHAUFFE EAU THERMODYNAMIQUE – Révision du plan de financement.**

L'An deux mille vingt et un, le 16 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 09 septembre 2021

Nombre de Conseillers Municipaux :

. en exercice : 15  
. Présents : 13  
. Votants : 15

**Présents :** M. PERRIER Maurice, Mme GIBault Claudie, M. PINSONNEAU Frédéric, Mme SALCEDO Annie, M. GROUSSARD Jacky, Mme GRELLIER Linette, M. GERAL Yohann, Mme SANTAGIULIANA Barbara, Mme BAZERQUE Céline, M. GROUSSARD Sébastien, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel, Mme MARTINEAU Rafaële.

**Absent excusé :** Mme PRIoux Marielle a donné pouvoir à Mme BAZERQUE Céline, M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à Mme GIBault Claudie.

Monsieur GROUSSARD Jacky a été élu secrétaire.

*Le compte rendu et le procès-verbal de la précédente séance du 29 juin 2021 sont adoptés à l'unanimité.*

**1) Droit de Prémption Urbain sur les parcelles bâties cadastrées section AA numéros 133, 134, 160, 136, 138, 115, 109 et AB numéros 225, 226 et 382.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de :

- Maître Bénédicte AVRARD-NASTORG, notaire, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de prémption sur la cession des parcelles cadastrées section AA numéros 133, 134 et 160 situées, chemin du Maréchal appartenant à Madame MARTINEAU Agnès.
- Maître Françoise MONNEAU, notaire, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de prémption sur la cession des parcelles cadastrées section AB numéros 225, 226 et 382 situées 3, place de l'Eglise appartenant aux Consorts JULES.
- Maître Bénédicte AVRARD-NASTORG, notaire, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de prémption sur la cession des parcelles cadastrées section AA numéros 136 et 138 situées, chemin du Maréchal

appartenant à Monsieur et Madame CHAMPIGNEULLE.

- Maître Jean-Christophe CALLANDRE, notaire, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de préemption sur la cession des parcelles cadastrées section AA numéros 115 et 109 situées respectivement 27, rue Saint Jean et passage du Fougeroux appartenant à Madame BECU Hélène.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à notifier aux notaires le renoncement de la Commune à exercer son droit de préemption sur la vente de ces biens.

## **2) Mise à disposition parcelle communale non bâtie cadastrée section AC numéro 150 rue Fidreau par convention d'occupation à titre précaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un habitant de la rue Fidreau de pouvoir occuper à titre précaire et gracieusement en échange de son entretien la parcelle appartenant à la Commune cadastrée section AC numéro 150 située rue Fidreau à côté du logement qu'il loue actuellement.

Cette parcelle appartenant à la Commune est prévue dans le futur, en cas de vente d'une partie ou de la totalité de la parcelle attenante appartenant à la collectivité cadastrée section AC numéro 169, pour permettre la réalisation d'une voirie d'accès sécurisée à la rue Fidreau.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que la parcelle cadastrée section AC numéro 150 d'une surface de 138 mètres carrés peut être occupée à titre précaire en contrepartie de son entretien et délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention d'occupation précaire à intervenir.

## **3) Convention pour l'élaboration d'un schéma de principe concernant des aménagements de voirie sur les voies communales N° 4 et 106**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention entre le Syndicat mixte Départemental de la Voirie des Communes de Charente-Maritime et la Commune visant à confier une mission d'études pour l'élaboration d'un schéma de principe permettant de valider les travaux d'aménagement de voirie Chemin du Châtelet et rue Traversière, dont la création de trottoirs aux normes d'accessibilité.

La rémunération concernant l'élaboration de ce schéma est fixée à 1 000.00 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat mixte Départemental de la Voirie des Communes de Charente-Maritime pour cette mission,
- Accepte le paiement de la contribution financière afférente,

## **4) Demande de subvention au titre des Amendes de police – réalisation de cheminements doux**

Monsieur le Maire fait part du besoin de réalisation de cheminements doux sur les trottoirs du centre-bourg, afin de résoudre les problèmes d'accessibilité et tenir compte du besoin de réfection de la voie.

Monsieur le Maire présente le chiffrage présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie qui s'élève à :

- Montant HT : 54 105.75 €
- Montant TTC : 64 926.90 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département, au titre du produit des amendes de police – réalisation de cheminements doux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux auprès du Département au titre du produit des Amendes de police – réalisation de cheminements doux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**5) BAR RESTAURANT 10 PLACE DE GAULLE : REMPLACEMENT CHAUDIERE GAZ EXISTANTE PAR POMPE A CHALEUR HAUTE TEMPERATURE ET CHAUFFE EAU THERMODYNAMIQUE – Révision du plan de financement**

Pour faire suite à la délibération 2021-43 du 29 juin 2021, il est nécessaire de réviser le coût de l'installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffe-eau thermodynamique. En effet, il faut prendre en compte deux réunions supplémentaires avec le bureau d'études thermiques et actualiser le devis pour la mise en place de la pompe à chaleur et du chauffe-eau thermodynamique.

Le tableau du coût estimatif de ce projet se présente donc ainsi :

Coût estimatif de l'opération				
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT			
MO Architecte	1 800,00 €			
Bureau Etudes Thermiques	3 100,00 €			
Remplacement chaudière par PAC	24 951,11 €			
Chauffe eau thermodynamique	4 910,96 €			
<b>Coût HT</b>	<b>34 762,07 €</b>			

  

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DSIL " Grandes priorités "	Sollicité	34 762,07 €	27 809,66 €	80,00 %
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Conseil départemental				
Conseil régional				
Autres (à préciser)				
<b>Sous-total</b>			<b>27 809,66 €</b>	
<b>Autofinancement</b>			6 952,41 €	20,00 %
<b>Coût HT</b>			<b>34 762,07 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'actualiser le plan de financement afin de solliciter, au titre du DSIL « Grandes priorités » l'aide financière de l'Etat pour cette opération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

M. Maurice PERRIER Maire,	Mme Claudie GIBAULT 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire,	M. Frédéric PINSONNEAU 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
Mme Annie SALCEDO 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	M. Jacky GROUSSARD 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Mme Linette GRELIER
M. Yohann GERAL	Mme Marielle PRIOUX  A donné pouvoir	Mme Barbara SANTAGIULIANA
Mme Céline BAZERQUE	M. Sébastien GROUSSARD	M. Patrick GUYOT  A donné pouvoir
Mme Nathalie MUTEL	M. Daniel CHAMPIGNEULLE	Mme Rafaële MARTINEAU